

COMITÉ SYNDICAL

Séance du mercredi 10 décembre 2025

Délibération 2025_12_33

Objet : Aides financières pour le financement des postes des Pôles SAGE et Administratif au titre de l'année 2026

Le dix décembre deux mille vingt-cinq, à neuf heures et trente minutes à Vertou s'est réuni le comité syndical du SYLOA, dûment convoqué par courrier en date du quatre décembre deux mille vingt-quatre, signé par le Président du SYLOA.

Étaient présents: 8 (pour 14 voix)

M. Jean-Sébastien GUITTON (4 voix); Mme Chloé GIRARDOT-MOITIÉ (3 voix); Mme Christine CHEVALIER (2 voix); M. Yannick BENOIST (1 voix); M. Claude CAUDAL (1 voix); M. Thierry COIGNET (1 voix); M. Jean-Marc MÉNARD (1 voix); M. Jacques MONCORGER (1 voix).

Absents représentés : 7 (pour 15 voix)

M. Jean-Claude LEMASSON (4 voix) donne pouvoir à Mme Christine CHEVALIER ; M. Éric PROVOST (3 voix) donne pouvoir à M. CAUDAL ; M. Jean-Luc SECHET (3 voix) donne pouvoir à Mme Chloé GIRARDOT-MOITIÉ ; M. Joseph DAVID (2 voix) donne pouvoir à M. Jean-Marc MÉNARD ; M. Christophe DOUGÉ (1 voix) donne pouvoir à M. Yannick BENOIST ; M. Daniel GUILLÉ (1 voix) donne pouvoir à M. Jacques MONCORGER ; M. Luc NORMAND (1 voix) donne pouvoir à M. Thierry COIGNET

Absents excusés :

M. Jean-Pierre BRU ; M. Jean CHARRIER ; Olivier DEMARTY ; Mme Sylvie GAUTREAU ; Roger GUYON ; Jean-Luc SECHET ; Rémy ORHON ; M. Jacques ROBERT

Assistaient également :

M. Laurent JOSEPH (Directeur) ; Mme Julie PIERRE (Responsable du pôle SAGE) ; M. Florian HASCOËT (Responsable du pôle administratif) ; Mme Laurence LE ROY (Responsable du pôle GEMAPI) ; Mme Véronique MERLET (Comptable)

Secrétaire de séance: Christine CHEVALIER

Nombre de présents ou représentés: 15

Quorum : 12

Nombre de voix exprimées: 29

Pour : 29 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

EXPOSÉ DES MOTIFS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts ;

Vu le rapport.

Considérant l'exposé suivant:

Les actions liées à l'animation générale du SAGE sont des opérations éligibles aux aides financières du Conseil Régional des Pays de la Loire à hauteur de 16 000 €.

Les animations du SAGE et de l'ASTER sont des opérations éligibles aux aides financières de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne.

Le XIIe programme de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne fixe les aides financières de l'animation des SAGE à un taux maximal, soit 70% (postes + forfaits de dépenses de fonctionnement de 12 000 €/ETP/an).

Pour l'animation ASTER, le taux d'aides financières est de 50% (poste + forfait de dépenses de fonctionnement de 12 000 €/ETP/an).

***Après en avoir délibéré,
le comité syndical (collège commun)***

- ***Autorise*** de solliciter les subventions auprès de toutes collectivités ou organismes extérieurs pour les postes d'animation des Pôles SAGE et Administratif pour l'année 2026 ;
- ***Autorise*** le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Fait à Vertou, le 10 décembre 2025

Le Président,
Jean-Sébastien GUITTON

